



Avis de contravention au stationnement

Par **abzyx**, le **24/04/2012 à 17:18**

Bonjour,rnrn1 - Puis je contester une contravention au stationnement dont le N° d'immatriculation correspond bien à ma voiture mais la marque et le modèle mentionnés sont différents.rnrn2 - De plus, je viens de réclamer la photo prise par un radar suite à un autre avis de contravention pour un excès de vitesse dans le département 86 où je ne suis jamais allé. Je pense être victime d'une usurpation d'immatriculation.rnrnMerci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **24/04/2012 à 18:49**

Bonjour,rnrn1 - non, pas de contestation pour cette erreur de marque ou de modèle. D'ailleurs, les frais que vous allez engager dans cette contestation vont certainement dépasser le montant de l'amende.rnrn2 - attendez d'avoir reçu la photo puis nous nous retrouverons sur ce topic pour en discuter.